REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3783

Lyon 5e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean situé 4 rue Adolphe Max, consentie à la société GL EVENTS, dans le cadre de l'hommage rendu à M. Paul Bocuse - EI 05 068

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur: Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT: M. KEPENEKIAN Georges **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES: M. HAVARD, M. TETE

2018/3783 - LYON 5E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA COUR DU PALAIS SAINT JEAN SITUE 4 RUE ADOLPHE MAX, CONSENTIE A LA SOCIETE GL EVENTS, DANS LE CADRE DE L'HOMMAGE RENDU A M. PAUL BOCUSE - EI 05 068 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5^e, de section cadastrale AI 78, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05 068 et appartenant à son domaine public.

Afin de rendre hommage à Monsieur Paul Bocuse lors de ses obsèques organisées le 26 janvier 2018 à la cathédrale Saint Jean, les équipes de la société GL Events ont œuvré à l'extérieur et à l'intérieur de la cathédrale pour préparer l'accueil des personnes présentes à la cérémonie.

La cathédrale étant actuellement en travaux et ne pouvant ainsi pas accueillir un nombre suffisant de personnes, la société GL Events a souhaité procéder à l'installation dans la cour du Palais Saint Jean, contiguë à la cathédrale, d'un chapiteau de 300 m², de quatre écrans géants et d'un camion satellite de 14 m² pour la retransmission de la cérémonie.

Aussi, la Ville de Lyon a consenti, au profit de la société GL Events, la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire à titre onéreux à compter du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au samedi 27 janvier 2018 inclus, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de 50 euros pour la durée de l'occupation.

Il vous est néanmoins proposé, compte tenu du rayonnement international de cet événement et de la participation de la Ville de Lyon à l'hommage rendu à Monsieur Paul Bocuse lors de ses obsèques, d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter la société GL Events du paiement de la redevance.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1. La gratuité de la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean sise 4 rue Adolphe Max à Lyon 5^e, consentie à la société GL Events aux conditions sus évoquées, est approuvée.
 - 2. La redevance ne sera pas mise en recouvrement.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY